



## Compte rendu de la CAPD du lundi 4 juillet 2016

### SNUipp-FSU 65

Présents :

- Pour l'administration : M Cosnard (IA), Mme Hermantier, M Rey
- IEN : M. Begué, M. Coignus et Mr Puyau
- SNUipp : Rosy Bergé-Sarthou, Davis Castebrunet et Sylvette Le Moal
- SGEN : 2 titulaires (+ 2 suppléantes)

1) **Déclarations liminaires** : le SGEN/CFDT et le SNUIPP/FSU lisent leur déclaration liminaire.

La déclaration liminaire du SNUIPP insiste sur la dégradation du dialogue « social » et donc du paritarisme à travers des exemples précis (voir déclaration liminaire).

L'IA réagit à la déclaration du SNU en disant « Je n'ai pas tout compris mais après tout, je ne suis qu'Inspecteur d'Académie ... » (Commentaire SNUipp : *il s'évite ainsi une réflexion sur le fond de notre déclaration à savoir : les conséquences de la dégradation du dialogue sur le climat social, le danger que cette dégradation fait peser sur nos démocraties et la responsabilité individuelle de tout décideur dans ce processus.*)

L'IA précise qu'il est d'accord pour réfléchir sur une organisation du mouvement qui permette au personnel de s'y retrouver. Il indique que Mme FASSI organisera un groupe de travail pour mieux planifier les différentes opérations du mouvement.

Le SNUIPP indique qu'il existe un délai trop long entre la fermeture du serveur et la CAPD. La réduction de ce délai permettrait déjà un second mouvement moins « tendu ».

Le SNUIPP rappelle, comme indiqué dans la déclaration liminaire, que l'administration envoie aux organisations syndicales les documents dans des délais « impossibles ». Le rôle de soutien et de correction qu'apportaient les organisations syndicales à l'administration n'est plus possible. Ainsi, sur le second mouvement 2 erreurs ont été commises suite à ce travail de régulation qui n'est plus possible.

Concernant les erreurs sur les temps partiels, l'administration fait un mea culpa. Elle reconnaît qu'elle avait indiqué aux organisations syndicales que suite au groupe de travail, si des informations n'étaient pas exprimées dans la journée du vendredi, les listes pouvaient être transmises aux personnels. Provoquant beaucoup d'incompréhension chez les personnels

2) **Approbation des comptes rendus de CAPD**

3) **Les INEAT/EXEAT**

Dans le cadre inter-académique

19 entrants/12 sortants en inter départemental par P.I. + 3 nouveaux entrants après GT ministériel de rattrapage :

Les 19 entrants :

- CHAUDRON Claire, 976 - Mayotte
- CODEGA Françoise, 64 – Pyrénées Atlantiques
- DROUILLAC Amélie, 31 - Haute-Garonne
- FOURNIER Béatrice, 32 - Gers
- FOURQUET Corinne, 32 - Gers
- GANDARIAS Aurélie, 31 - Haute-Garonne
- GIRAUD Marie-Luce, 64 – Pyrénées Atlantiques
- LACRAMPE Bertrand, 32 - Gers
- LAHARRAGUE Sandrine ;82 – Tarn et Garonne
- MAGESTE Michèle, 31 - Haute-Garonne
- PECANTET Lydie, 32 - Gers
- POUPELAIN Anne, 32 - Gers
- PRIMEL DE SC Gwillmet, 972 - Martinique
- ROUSSEAU Karine, 9 - Ariège
- SEVRAIN Marie, 64 – Pyrénées Atlantiques
- SOLOTKI Julie, 40 -Landes
- THEAS-LABAN Cécile, 93 - Seine-St-Denis
- UBALDO Bruno, 95 – Val d’Oise
- VOUTIER Elodie, 32 – Gers

Les 12 sortants :

- ANTUNES Sylvie, 64 - Pyrénées Atlantiques
- BAZILUCK Franck, 31 - Haute-Garonne
- BOUZIDI- FRERE Anissa, 34 - Hérault
- BROCHADO Mathieu, 31 - Haute-Garonne
- BROSSÉ Nicolas, 75 - Paris
- CARRICART Estelle, 64 - Pyrénées Atlantiques
- CLUSE Emmanuelle, 31 - Haute-Garonne
- ROMEO Delia, 31 - Haute-Garonne
- JOSSO Christine, 13 – Bouches-du-Rhône
- LE PAGE Pierre, 31 - Haute-Garonne
- LHOSTE-BOUTIN Frédérique, 17 – Charentes Maritimes
- VIVIAND Philippe, 64 - Pyrénées Atlantiques

Les personnels ci-dessus ont participé au mouvement et sont tous nommés sur un poste à la rentrée. Ce qui n'est pas le cas pour les personnels dernièrement entrés dont les noms suivent.

Les 3 nouveaux inéats non compensés qui viennent d'être accordés :

- ALGARRA-REILLAT Olivia (24)
- BOURGALET Céline (49)
- PEDROA-CABECINHAS Sophie (93)

Dans le cadre intra-académique Un échange inter -académique poste à poste a été prononcé par la rectrice entre le 65 et le 40. Mme Thizy part pour le 40 et Mme Bégué rentre dans le 65

12 EXEAT/ 3 personnes en EXEAT sur 4 car une candidate retenue est revenue sur sa décision de quitter le département.

<b>Inéats</b>	<b>Exéats</b>
PANIEN Hélène	PRUNEAU Elodie
CARON Claudine	PERRET Mallorie
CRAMPE Laëtitia	VIALETTES Cindy
FOULQUIER Clémentine	
DANTRAS Julie	
MARCHOU Guillaume	
FAUP-MANDRAT Claire	
MARMIER-MUSE Corinne	
LATAPIE Nicolas	
TINTET Céline	
DUCLOS Clément	
KOUDIKIS Séverine	

Une PES a été admise dans le 31 et sera gérée dans le 31 quelque soit la décision de l'administration de la titulariser, de la licencier ou de la renouveler. L'IA indique qu'il a reçu cette PES en soulignant la difficulté de sa prise de fonction dans un contexte très particulier. Il a indiqué aussi des difficultés dans la gestion de la classe.

Le SNUIPP indique que des modifications ont été réalisées dans le classement proposé par le 65. L'administration explique que c'est le rectorat qui a désormais la main et qui se réserve le droit de modifier le classement en n'utilisant pas les mêmes critères que ceux définis par le 65.

Les organisations syndicales demandent d'être informées de ces modifications car elles donnent sinon de fausses informations aux personnels. Le SNUipp fait remarquer qu'il s'agit là d'un nouvel exemple du dysfonctionnement dans les relations entre administration et organisations représentatives des personnels

Le SNUIPP demande la procédure utilisée pour informer ces personnels des postes qui leur seront proposés et leur permettre de postuler.

**L'administration répond qu'elle souhaite que ces opérations d'affectation soient bouclées avant la fermeture estivale des services (22 juillet), qu'une liste sera transmise aux entrants puis traitée manuellement au barème avec information aux collègues concernés avant le 22 juillet**

Le SNUIPP demande si les postes à libération conditionnelles (personnels présentant le DEPS/maître G/second degré/personnel de direction) seront remplacés par des titulaires remplaçants ou des INEATS.

L'IA ne donne aucune réponse claire et dit qu'il n'est pas en mesure de donner la liste des postes qui seront proposés aux inéats car elle évolue encore.

Le SNUIPP précise que si la dizaine de postes à libération conditionnelle sont utilisés par des TR alors les efforts pour reconstruire une brigade de remplacement correspondante aux besoins seront anéantis. Le SNU rappelle que dans les 2 premières années du protocole de gros sacrifices ont été consentis pour créer des postes de TR (fermetures de classes, renoncement à des ouvertures).

Les réponses de l'IA ainsi que de l'administration sur cette question sont floues. Sur le principe ils semblent d'accord avec nous, par contre en terme de pilotage aucune anticipation, aucun chiffre ! FLOU ARTISTIQUE, réponses imprécises !

Vote sur la liste des INEAT/EXEAT adoptée à l'unanimité

**4) Formation syndicale refusée à 2 délégués du personnel de FO.**

L'IA explique que FO avait demandé le départ de 3 délégués du personnel de FO en formation syndicale pendant 1 semaine.

Refus du départ de 2 représentants à partir de la base de calcul de 5% maximum des résultats aux élections professionnelles départementales en croisant avec la représentativité au niveau nationale (1%)

Le SNUIPP indique que les délégués de FO demandant depuis longtemps une rencontre avec l'IA. Ce dernier répond qu'une audience est prévue.

**5) Indemnité 147** pour les remplaçants exerçant sur poste spécialisé

Cette indemnité doit être payée au prorata des jours effectués sur postes spécialisés. Un état papier annuel doit être remis par le remplaçant.

**6) Les grèves et les prélèvements indus**

L'IA indique qu'il va s'inspirer de fonctionnements existant dans d'autres académies. Il indique que dans l'académie de limoges, il existe des « papillons numériques » avec une signature électronique.

Le SNUIPP rappelle que 10 enseignants ont eu des prélèvements indus sur la grève du 8 octobre. L'IA indique que certains enseignants ne respectent pas les procédures.

Le SNUIPP rappelle à l'IA que l'erreur provient à la base d'une erreur informatique de l'administration et demande comment doivent procéder les collègues pour être remboursés.

L'administration répond :

1) Si les personnels renvoient le mail initial qu'ils avaient envoyé, c'est une preuve irréfutable.

2) Si le mail initial a été égaré, alors l'agent envoie une réclamation à l'IA avec toute preuve de sa bonne foi (attestation du directeur, des parents élus, du maire)

Le SNUIPP indique qu'une information de l'administration auprès des personnels pénalisés par cette erreur aurait été la moindre des choses.

L'IA s'engage à réfléchir à une procédure pour les attestations de grève/non grève et d'en discuter en groupe de travail avec les organisations syndicales.

## **7) PE stagiaires**

LE SNUIPP indique le mécontentement de certains collègues concernant le courrier pour préparer la rentrée des PES dans les écoles du département.

L'IA reconnaît que le courrier envoyé dans les écoles est exigeant. Il rappelle que c'est un courrier académique ; ce que confirme M.Puyeau. (*Commentaires du SNUipp : renseignements pris aujourd'hui auprès d'autres sections de l'Académie, il s'avère que ce courrier varie notablement d'un département à l'autre et que certains IA ont fait preuve de beaucoup plus de pondération dans leurs exigences. Le pilotage académique a bon dos...*) Il indique que concernant le contenu il fait la différence entre idéal et réalité, et qu'il peut entendre les difficultés de certaines écoles. Il comprend qu'à ces exigences s'ajoutent les nouveaux programmes. Il reconnaît que le délai du 1er juillet est très ambitieux.

Le SNUipp fait remarquer à l'IA que son courrier est très injonctif et que la souplesse dont il fait montre oralement ne transparaît pas dans ses écrits.

Encore une fois beaucoup de flou et d'approximations dans les informations fournies et les réponses apportées.

## **8) Poste ULIS PRO**

L'IA confirme l'ouverture d'une deuxième ULIS PRO sur moyens académiques.

L'IEN ASH indique qu'un appel à candidature sera effectué pour les personnels 1<sup>ers</sup> et 2d degré titulaires des certifications spécialisées.

Mais il ajoute qu'en cas d'égalité des candidats en termes de profil, un titulaire du 2CASH serait privilégié. Ce « privilège » nous paraît discriminatoire. Nous serons très vigilants sur l'information de ce poste à profil, l'expérience des candidats et les choix réalisés par la commission.

Concernant la question des ULIS PRO en réseaux, grand flou artistique. M l'IA indique qu'il n'existerait qu'une ULIS PRO en réseau. M l'IEN ASH est incapable de préciser le nombre et le lieu des ULIS PRO en réseaux.

Encore une fois nous sommes étonnés par l'imprécision des réponses et le manque de rigueur et de préparation.

## **9) Accord CAF/ Education nationale**

Le SNUipp fait part de l'intervention d'un responsable de la CAF dans un conseil d'école d'une maternelle. Cette personne leur a annoncé que le bassin d'Argelès présentait les critères d'éligibilité à une intensification

de la scolarisation précoce annoncée récemment par notre Ministre. L'IA a dit que cette collaboration était déjà à l'oeuvre à Soues et à Maubourguet mais que concernant le secteur d'Argelès, rien pour le moment n'était dans les tuyaux de l'administration. Grand flou artistique.

### **10) Document départemental du projet d'école**

Pour l'instant pas de documents proposés. Pourtant nous avons déjà évoqué ce document lors de la précédente CAPD. Encore une explication farfelue comme quoi le document existe mais qu'il est en cours de validation.

### **11) Départ en congés formation retenus pour 2016/2017**

<b>Nom/prénom</b>	<b>Nature de la formation</b>	<b>Mois accordés</b>
PUECH Sylvie	Préparation CAPASH Option E	5
ROME Sandrine	Master 2 MEEF Pratiques et ingénierie de la formation	3
LOUBET Alexandrine	Master 1 didactique des langues FLE	4
LE GALL Sylvie	Master 1 C3S (cadre secteur sanitaire et social)	10
CAMPAGNARI-GILOTIN Fabienne	Langue anglaise et préparation au TOEIC	2
BUILLES Sandrine	Préparation CAPASH option E	6
BAUTE Emmanuelle	Licence de psychologie	1,5
<b>TOTAL</b>		<b>31,5</b>

### **Conclusion :**

Les représentants du SNUipp n'avaient jamais assisté à une CAPD aussi surréaliste : sentiment d'une remarquable impréparation de la part de l'administration, absence de réponses claires, parfois même contradictoires, approximations diverses qui ont fait que nous sommes sortis de cette CAPD avec l'impression de n'en savoir pas plus à la sortie et de ne pouvoir apporter aucune réponse claire aux interrogations des collègues. En l'absence de Madame la Secrétaire Générale (excusée) et de certains administratifs qui maîtrisent la technicité de nombreux dossiers, Monsieur l'Inspecteur d'Académie ainsi que les IEN qui siégeaient à ses côtés ont eu bien du mal à cacher leur méconnaissance de la réalité des dossiers.

Les commissaires paritaires

Roselyne Bergé-Sarthou, David Castebrunet, Sylvette Le Moal